



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Mesdames, Messieurs les professeurs  
d'Education musicale et Chant choral  
s/c Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement

Besançon, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

**Objet :** Lettre de rentrée 2018 – Education musicale et Chant choral

Chères et chers collègues,

**Rectorat**  
Inspection pédagogique régionale

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté, à compter du 1er septembre 2018 et succédant à M. Maisse, ma nomination dans cette belle Académie de Besançon, dont je découvre les richesses naturelles, historiques, culturelles, humaines... autant d'atouts qui me laissent pressentir des années de travail fructueux en votre collaboration.

Avant de poursuivre, permettez-moi d'adresser un mot de bienvenue à ceux qui comme moi intègrent l'Académie, et de féliciter les deux lauréates de concours qui prennent leurs fonctions d'enseignantes stagiaires.

Giuliano CHIELLO  
IA-IPR Education musicale et Chant  
choral

### L'actualité disciplinaire nationale.

Mél.  
Giuliano.chiello@ac-besancon.fr

L'une des grandes nouveautés de cette rentrée, cela ne vous aura pas échappé, **c'est l'inscription du chant choral parmi les enseignements facultatifs** ; les textes de référence sont l'arrêté du 9 janvier 2018 (JO du 2-2-2018) et l'arrêté du 17 juillet 2018 (JO du 21-7-2018), fixant le programme de cet enseignement.

Téléphone  
03 81 65 49 33

Fax  
03 81 65 49 26

Cette évolution, qui s'inscrit tout naturellement dans la continuité de l'action ministérielle en faveur des pratiques artistiques et musicales, de la rentrée en musique au plan choral, reconnaît et soutient la valeur de votre engagement quotidien auprès des élèves. Le volume horaire est fixé à 72 heures d'enseignement, dont au moins une hebdomadaire, l'autre pouvant être annualisée pour les moments de répétitions, concerts, raccords...

10 rue de la Convention  
25030 Besançon  
cedex

L'enseignement du chant choral, dans ce nouveau cadre réglementaire, peut être doublement valorisé par le diplôme national du brevet : par l'attribution de points supplémentaires, de 10 à 20, selon le niveau d'acquisition des objectifs du programme ; par la soutenance de l'épreuve orale dont il peut faire l'objet, au titre du parcours d'éducation artistique et culturelle ou encore au titre d'enseignement pratique interdisciplinaire le cas échéant.

Vous trouverez textes et ressources sur les pages disciplinaires d'Eduscol, sur l'ensemble des sites académiques, sur le site de la DAAC, qui a dédié une page au plan choral, et dans le Vademecum "la chorale à l'école, au collège, au lycée", un texte que je vous invite vivement à lire.<sup>1</sup>

Enfin, je vous signale à ce sujet un nouvel outil créé par Radio France et Arte : <https://vox.radiofrance.fr/>

Dans l'actualité nationale, encore, **la loi n° 2018-698 du 3 août 2018, sur l'interdiction des portables au collège<sup>2</sup>**, est une opportunité, non seulement de poser un cadre formel très clair et utile pour résoudre un certain nombre de désordres ou de risques, liés à une utilisation incontrôlée des dispositifs de communication, mais encore et surtout pour renouveler la réflexion sur la place de ces outils comme puissants vecteurs de contenus et de méthodes nouvelles, dont nous devons saisir toute la portée et le potentiel pédagogiques, dès lors que nous précisons en équipes, puis en conseil d'administration et dans les projets d'établissement, leur périmètre et protocole d'utilisation.



Dans le cadre de cette réflexion le ministère a d'ailleurs publié un « guide des projets pédagogiques s'appuyant sur le BYOD/AVEC »<sup>3</sup>.

Cette année, les collèges poursuivent leurs efforts d'accompagnement des élèves, notamment par les dispositifs de l'Accompagnement Personnalisé et de "Devoirs faits". J'invite les enseignants d'éducation musicale et chant choral à y participer pleinement, à y apporter toute leur expertise, en termes de connaissance fine des élèves, de contenus pluridisciplinaires, transversaux et méthodologiques. De plus, cette participation, opérée de manière concertée, ne peut qu'accroître la cohésion des équipes pédagogiques, gage de cohérence éducative.

Enfin, n'oublions pas que la musique est un puissant outil d'apprentissage linguistique et civique, que ce soit dans le cadre du cours d'éducation musicale, de l'enseignement du chant choral ou de tout autre projet interdisciplinaire, en langue française ou en langue vivante étrangère. Afin de développer ce dernier aspect, j'encouragerai les projets qui développent les échanges culturels et linguistiques, virtuels (eTwinning) ou en mobilité réelle (Erasmus), le sentiment d'appartenance européen, la curiosité et l'ouverture à l'autre et au monde.

Concernant l'enseignement en lycée, cette année sera marquée par une autre grande réforme, après celle du collège de 2016. La fin des séries en lycée général rendra les enseignements artistiques accessibles pour tout élève de lycée G, selon ses choix d'orientation. Les programmes disciplinaires feront l'objet d'une réécriture, actuellement en cours. Le grand oral du nouveau BAC constituera une nouvelle occasion de faire valoir toute expérience artistique qui aura fait l'objet d'un projet conséquent dans le parcours de l'élève.

Pour cette année 2018-19, je rappelle les œuvres au programme du BAC option musique.

#### Pour l'enseignement de spécialité :

- Johann Sebastian Bach : Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit, BWV 106, (Actus Tragicus) :
  - o Sonatina ;
  - o Chœur : Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit ;
  - o Aria (tenor) : Ach, Herr, lehre uns bedenken ;
  - o Aria (basse) : Bestelle dein Haus ;
  - o Chœur : Es ist der alte Bund.
- Felix Mendelssohn : Octuor à cordes, Mib majeur, op20, Allegro moderato ma con fuoco (14'27)
- John Adams : Short Ride in A Fast Machine

#### Et pour l'option facultative :

- Birdland
  - o In album Heavy weather - Weather Report (1977)
  - o In album Extensions - The Manhattan Transfer (1979)
  - o In album Back on the Block - Quincy Jones (1989)
  - o In album Minimal Movie - Ensemble Hyperion (2000)
- Max Richter : Album Recomposed by Max Richter : Vivaldi, the Four Seasons (extraits)
  - o Spring 1 (2'32)
  - o Summer 3 (5'01)
  - o Autumn 2 (3'08)
  - o Winter 1 (3'01)
  - o Shadow 3 (3'33)

Un certain nombre d'enseignants seront sollicités pour coordonner les épreuves, pour proposer des sujets d'écoutes comparatives, pour évaluer les candidats bacheliers. Je vous invite à vous familiariser d'ores et déjà avec les œuvres, d'autant plus qu'elles enrichiront votre bagage culturel et musical, et que vous pourrez en exploiter la grande richesse avec vos élèves, soient-ils lycéens ou collégiens.



3/3

### **L'actualité académique**

Elle reflète les orientations nationales, se retrouvant dans les choix du PAF, qui met à l'honneur les pratiques vocales et chorales, d'une part, avec des stages en interdégré et en partenariat avec Mission Voix Franche Comté et Canopé, et les pratiques numériques d'autre part, en partenariat avec l'association Terra Luna, pour un tiers des dispositifs. Au-delà des contenus, ce qui est ici à signaler, c'est la volonté de développer les liaisons, soient-elles verticales – le continuum école-collège, les projets qui réunissent publics scolaires, équipes enseignants et encadrantes, en interdégré – ou horizontales – les partenariats, la cohérence territoriale, la continuité du scolaire et du péri/extrascolaire. L'École doit être un lieu ouvert et perméable, et le PEAC doit être un levier, parmi d'autres, pour cette porosité. Puissent les délégués DAAC de notre discipline, vous aider dans cette mission, n'hésitez pas à les solliciter.<sup>4</sup>

Le PAF 2018-19 prévoit aussi :

- une formation pour la préparation des concours internes ;
- une formation spécifique pour les contractuels ;
- des journées institutionnelles qui me permettront de vous rencontrer, toutes et tous, de vous écouter et de discuter ensemble des pratiques pédagogiques en éducation musicale et chant choral. Les dates vous seront précisées ultérieurement.

Enfin, je rappelle l'exigence institutionnelle d'utiliser votre adresse mail professionnelle, par où transite toute information professionnelle destinée aux enseignants : informations nationales et académiques, contact individuel par l'institution, annonce des rendez-vous de carrière... Il est indispensable que chacun d'entre vous la consulte régulièrement.

Je conclus cette lettre, non sans vous avoir remerciés, chères et chers collègues : pour votre investissement auprès des élèves, au quotidien et dans les projets que vous savez porter, et que j'ai apprécié lors des rencontres chorales de fin d'année dernière, ou à l'aune des projets qui se dessinent pour cette année ; et pour votre investissement auprès des collègues, en tant que tuteurs, chargés de mission d'inspection 5, interlocuteur académique pour le numérique, délégués DAAC, webmestre du site académique 6, formateurs et formatrices au titre du PAF...). Soyez, toutes et tous, assurés de ma reconnaissance.

Bonne année scolaire et musicale,

Giuliano CHIELLO

IA-IPR Education musicale et Chant choral

<sup>1</sup> [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actualites/37/4/2018\\_vm\\_chorale\\_VDEF\\_953374.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actualites/37/4/2018_vm_chorale_VDEF_953374.pdf)

<sup>2</sup> Cf. le vademecum "Interdiction du téléphone portable à l'école et au collège" : [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Vie\\_des\\_ecoles\\_et\\_des\\_ets/60/8/Vademecum\\_interdiction-portable-ecole-college\\_03092018\\_992608.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Vie_des_ecoles_et_des_ets/60/8/Vademecum_interdiction-portable-ecole-college_03092018_992608.pdf)

<sup>3</sup> Acronyme anglais « Bring Your Own Device », traduit par le français AVEC, pour « Apportez Votre Équipement personnel de Communication ». Cf le guide :

<sup>4</sup> Délégués DAAC : Michèle Aubry [michele.aubry@ac-besancon.fr](mailto:michele.aubry@ac-besancon.fr) ; Stéphane Barçon [stephane.barcon@ac-besancon.fr](mailto:stephane.barcon@ac-besancon.fr) ; Cécile Delavelle [cecile.delavelle@ac-besancon.fr](mailto:cecile.delavelle@ac-besancon.fr) ; Dominick Deloffre [dominick.deloffre@ac-besancon.fr](mailto:dominick.deloffre@ac-besancon.fr)

<sup>5</sup> Chargés de mission d'inspection : Stéphane Barçon [stephane.barcon@ac-besancon.fr](mailto:stephane.barcon@ac-besancon.fr), qui est également IAN (Interlocuteur Académique pour le Numérique) ; David Raymond [david.raymond@ac-besancon.fr](mailto:david.raymond@ac-besancon.fr)

<sup>6</sup> Didier Fidalgo [didier.fidalgo@ac-besancon.fr](mailto:didier.fidalgo@ac-besancon.fr)